

Date de la convocation : 9 février 2018
 Nombre de membres 45
 Présents : 24 – Pouvoirs 5
 Votants : 29

Vote : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 19/02/2018
 et publication du 19/02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (24) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES,

D01-15/02/2018 : Crédits budgétaires investissements 2018

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des votants, vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorise le président à engager la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 97 170,25 € dont l'affectation est la suivante :

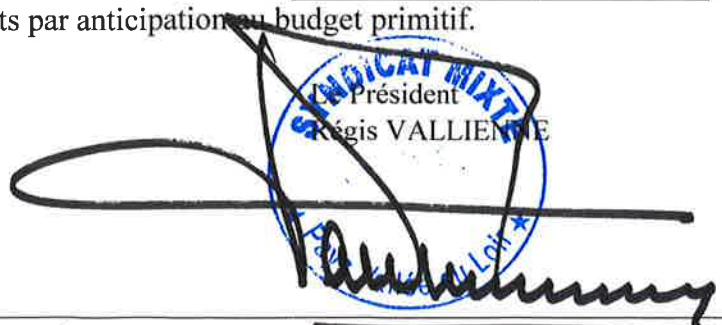
Compte	Libellé /compte	Voté 2017	25%
Total 202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	97 491,00	24 372,75
Total 2051	Concessions et droits similaires	21 690,00	5 422,50
Total 2182	Matériel de transport	30 000,00	7 500,00
Total 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	125 500,00	31 375,00
Total 2184	Mobilier	25 000,00	6 250,00
Total 2188	Autres immobilisations corporelles	89 000,00	22 250,00
	Total général	388 681,00	97 170,25

- s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures


 Régis VALLIENNE
 Président
 Comité Syndical MIXTE
 Pays Vallée du Loir



Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 février 2018
 Nombre de membres 45
 Présents : 24 – Pouvoirs 5
 Votants : 29

Vote : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 19/02/2018 et publication du 19/02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (24) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D02-15/02/2018 : Modification des statuts

Monsieur le Président propose au comité syndical de modifier comme suit l'article 7.1 des statuts portant sur la répartition des sièges au comité syndical afin de tenir compte des nouveaux chiffres de population au 1^{er} janvier 2018, suite aux mouvements de communes constatés sur la communauté de communes Sud Sarthe,

7.1- Composition du Comité syndical (article L. 5741-1 du CG CT)

Le PETR Pays Vallée du Loir est administré par un Comité syndical composé des délégués élus par les EPCI membres. Chaque EPCI dispose d'un délégué par tranche de 1750 habitants (la population de référence est celle constatée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2018). Le nombre ainsi obtenu étant arrondi à l'unité la plus proche.

La représentation des EPCI au sein du Comité syndical est fixée ainsi :

	Pop 2018	% pop	Par tranche de 1 750 hab.
Total CC Sud Sarthe	23 535	31,34%	13
Total CC Loir Lucé Bercé	24 210	32,24%	14
Total PF	27 345	36,42%	16
Total pop SMPVL	75 090	100,00%	43

Le mandat des délégués appelés à siéger au Comité syndical est lié à celui des assemblées délibérantes des membres du PETR Pays Vallée du Loir les ayant désignés. Ce mandat expire lors de l'installation du Comité syndical suivant le renouvellement des assemblées délibérantes des membres du PETR Pays Vallée du Loir.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des votants, approuve la modification de l'article 7.1 des statuts.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures



Le Président
Syndicat Mixte
Pays Vallée du Loir

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 février 2018
Nombre de membres 45
Présents : 24 – Pouvoirs 5
Votants : 29

Vote : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le **19**/02/2018
et publication du **19**/02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (24) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

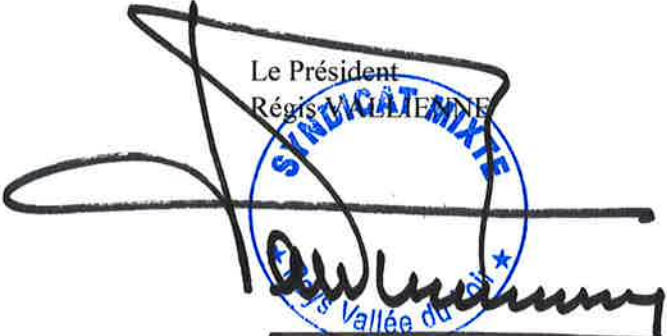
Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D03-15/02/2018 : Prorogation et avenant NCR

Monsieur le Président propose au comité syndical de solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire un troisième avenant pour la prorogation du NCR (Nouveau contrat Régional 2015/2018) au 31.12.2018 et le redéploiement des crédits alloués à des actions qui ne seront pas rapidement engagées sur d'autres actions inscrites au contrat et dont l'engagement est certain à brève échéance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des votants, autorise le Président à solliciter de la Région des Pays de la Loire un avenant pour la prorogation du NCR au 31 décembre 2018 et le redéploiement des crédits alloués à des actions qui ne seront pas engagées sur d'autres action déjà inscrites au contrat.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

SYNDICAT MIXTE
Pays Vallée du Loir

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 février 2018
Nombre de membres 45
Présents : 24 – Pouvoirs 5
Votants : 29

Vote : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 19/02/2018 et publication du 19/02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (24) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D04-15/02/2018 : Projet Scientifique et Culturel du CIAP

Après avoir pris connaissance du projet scientifique et culturel, document de référence pour la conception et la réalisation du projet de CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des votants, approuve le document joint en annexe.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A large, stylized black signature is written over the stamp.

Date de la convocation : 9 février 2018
 Nombre de membres 45
 Présents : 25 – Pouvoirs 5
 Votants : 29

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 19/02/2018 et publication du 19/02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D05_15_02_2018 : CIAP création d'un scénario multimédia :

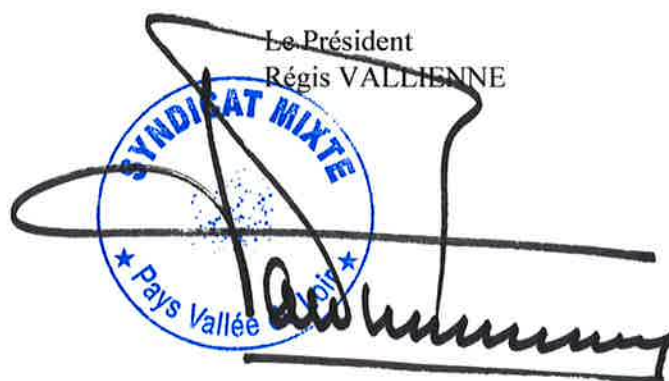
Suite au marché lancés en janvier pour la création d'un scénario multimédia dans le cadre de la mise en œuvre du Voyage Numérique 3 réponses ont été analysées par la commission Culture et Patrimoine assistées de l'agence So Numérique et de l'équipe technique du PETR.

La proposition de la société « Crabe Fantôme » ayant obtenu la meilleure note, il est proposé au comité syndical de contractualiser avec elle pour un montant de 39 600€ TTC.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à signer le marché de création d'un scénario multimédia pour la mise en œuvre du CIAP avec la société « Crabe Fantôme » pour un montant de 39 600€ TTC.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE



Date de la convocation : 9 février 2018
Nombre de membres 45
Présents : 25 – Pouvoirs 5
Votants : 29

Vote : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le ~~19~~¹⁹/02/2018 et publication du ~~19~~¹⁹/02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D06_15_02_2018 : CIAP reconstitution 3D & visite en réalité augmentée

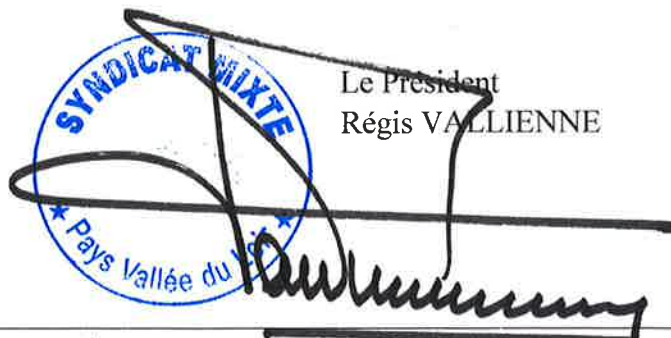
Suite au marché lancé en janvier pour la modélisation, la reconstitution 3D et la visite en réalité augmentée dans le cadre de la mise en œuvre du Voyage Numérique 6 réponses ont été analysées par la commission Culture et Patrimoine assistée de l'agence So Numérique et de l'équipe technique du PETR.

La proposition de la société « E. mage-in-3D » ayant obtenu la meilleure note, il est proposé au comité syndical de contractualiser avec elle pour un montant de 22 980€ TTC.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à signer le marché de modélisation, reconstitution 3D et visite en réalité augmentée du prieuré de Château l'Hermitage avec la société « E. mage-in-3D » pour un montant de 22 980€ TTC.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 février 2018
Nombre de membres 45
Présents : 25 – Pouvoirs 5
Votants : 29

Vote : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le **19/02/2018**
et publication du **19/02/2018**.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUCHEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D07_15_02_2018 : CIAP Application de territoire

Suite au marché lancé en janvier pour le développement d'une application de territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Voyage Numérique 4 réponses ont été analysées par la commission Culture et Patrimoine assistée de l'agence So Numérique et de l'équipe technique du PETR.

La proposition de la société « LIVDEO » ayant obtenu la meilleure note, il est proposé au comité syndical de contractualiser avec elle pour un montant de 57 540€ TTC pour l'investissement, 5 988€ TTC pour la maintenance en année N et 9 000€ TTC pour la maintenance en année N+1.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à signer le marché de développement d'une application de territoire avec la société « LIVDEO » pour un montant de 57 540€ TTC pour l'investissement, 5 988€ TTC pour la maintenance en année N et 9 000€ TTC pour la maintenance en année N+1.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures



Le Président
Régis VALLIENNE

Date de la convocation : 9 février 2018
 Nombre de membres 45
 Présents : 25 – Pouvoirs 5
 Votants : 29

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 19/02/2018 et publication du 19/02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D08_15_02_2018 : CIAP subvention NCR

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

Autorise le Président à solliciter de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre de l'action 37 du NCR une subvention pour la réalisation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dont le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Conception artistique	83 800 €	Région (NCR)	268 000€ 80%
Développement des applicatifs et autres dispositifs numériques	198 395 €	Mécénat	1 035€ 0%
<i>dont acquisition de matériels</i>	117 935 €	Autofinancement	67 000€ 20%
<i>dont applicatifs</i>	80 460 €		
Communication	25 670 €		
AMO	28 170 €		
Total	336 035€	Total	336 035€

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures



Le Président
 Régis VALLIENNE

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 février 2018
 Nombre de membres 45
 Présents : 25 – Pouvoirs 5
 Votants : 29

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 19/02/2018 et publication du 19/02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUCHEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D09_15_02_2018 : CDT subvention NCR

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

Autorise le Président à solliciter de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre de l'action 50 du NCR une subvention pour l'animation et les actions du Conseil de Développement Territorial dont le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

Dépenses	TTC	Recettes	Montant	%
Communication	12 748,50 €	Subvention NCR sollicitée	33 996,00	80
Déplacements	4 249,50 €	Autofinancement PETR	8 499,00 €	20
Accueil - Hébergement	4 249,50 €			
Intervenant extérieur	14 873,25 €			
Location salle et matériel	6 374,25 €			
Total dépenses	42 495,00 €	Total recettes	42 495,00 €	100

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures



Le Président
 Régis VALLIENNE

Date de la convocation : 9 février 2018
 Nombre de membres 45
 Présents : 25 – Pouvoirs 5
 Votants : 29

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : ~~19~~20/02/2018
 et publication du ~~19~~20/02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

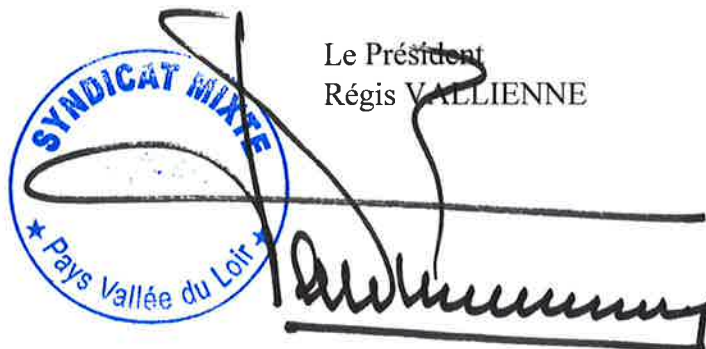
Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D10_15_02_2018 : Consultation site Internet PETR

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve le cahier des charges relatif à la création du nouveau site Internet du PETR Pays Vallée du Loir, autorise le Président à lancer la consultation et à signer le marché avec le prestataire qui aura été sélectionné par la commission communication ainsi que toute pièce à intervenir.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE



Date de la convocation : 9 février 2018
 Nombre de membres 45
 Présents : 25 – Pouvoirs 5
 Votants : 29

Vote : 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : /02/2018
 et publication du /02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D11_15_02_2018 : Monétarisation du compte personnel de formation

Afin de répondre aux sollicitations en matière de prise en charge par la collectivité d'actions de formation facultatives, il convient de délibérer sur les modalités de participation de la collectivité aux coûts pédagogiques. M. le Président propose, conformément aux textes régissant la formation professionnelle tout au long de la vie et dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) :

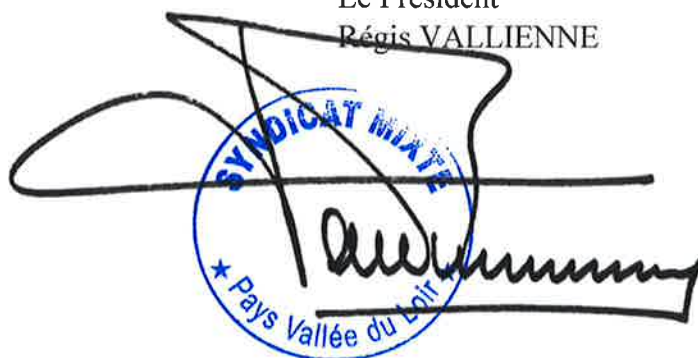
- De prioriser les actions de formation cofinancées par la collectivité selon les critères suivants :
 - Actions de formation permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions
 - Préparation aux concours et examens
 - Actions de professionnalisation
 - Mobilité interne ou externe
 - VAE

- De limiter le financement de la VAE (Validation des acquis de l'Expérience) à 1 agent par année.
- De limiter le financement des actions de préparation aux concours à 1 agent par année.
- De fixer le montant de prise en charge des coûts pédagogiques à 15 € par heure inscrite au compte personnel de formation.
- D'autoriser l'utilisation des droits par anticipation dans la limite de la durée du contrat pour les agents en CDD.
- D'autoriser l'utilisation des droits par anticipation dans la limite de deux années pour les agents en CDI.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve la proposition telle que formulée et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "★ Pays Vallée du Loir" at the bottom. The signature is a cursive script that extends across the stamp and slightly beyond its right edge.

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 février 2018
Nombre de membres 45
Présents : 25 – Pouvoirs 5
Votants : 29

Vote : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/02/2018
et publication du 19/02/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

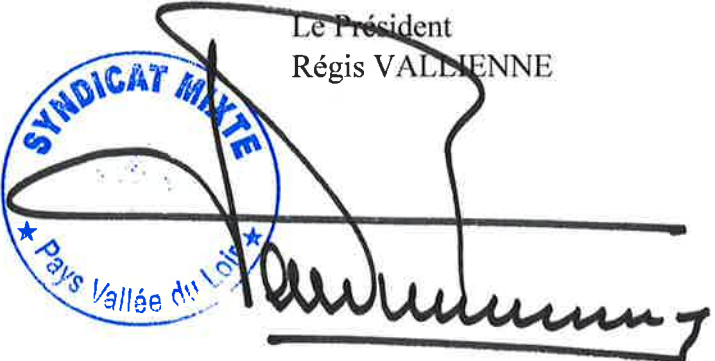
D12_15_02_2018 : Recrutement poste gestion administrative et financière

Afin de pourvoir le poste d'agent en charge de la gestion administrative et financière du PETR Pays Vallée du Loir, le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, autorise le Président :

- à lancer la procédure de recrutement d'un agent contractuel ou titulaire de catégorie A ou B de la filière administrative.
- à créer le poste correspondant

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 février 2018
Nombre de membres 45
Présents : 25 – Pouvoirs 5
Votants : 29

Vote : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 7/03/2018
et publication du 7/03/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 19h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D13_15_02_2018 : Rapport et débat d'orientation budgétaires

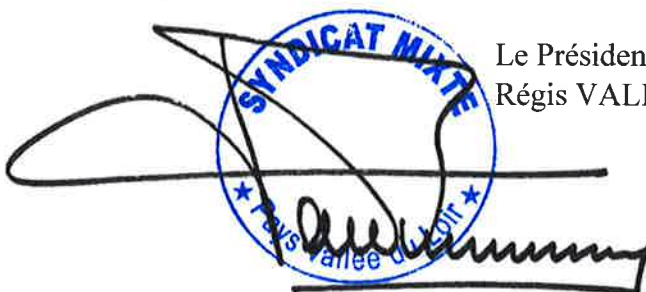
Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Collectivité a été établi pour servir de support au débat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- Prend acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures


Le Président
Régis VALLIENNE